

Mois de SEPTEMBRE 1999

Numéro 32

INFOS MUNICIPALES

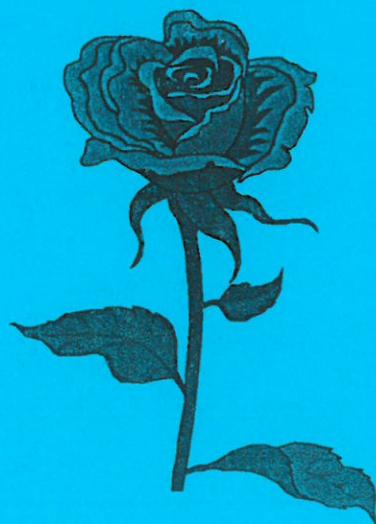
Imprimé par nos soins

COMMUNE DE MIRIBEL LANCHATRE





MERCI A MICHELLE, ARTISTE
PEINTRE DE MIRIBEL, DE NOUS AVOIR
AUTORISER A REPRODUIRE
L'UNE DE SES AQUARELLES
QUI FIGURE SUR
LA COUVERTURE



EDITORIAL



L'été se termine.

« Trop courtes les vacances » disent les enfants.

A Miribel, nos élèves au nombre de 13 ont repris le chemin de l'école communale.

Contrairement aux prévisions, les travaux concernant le bâtiment scolaire ne seront réalisés qu'en juillet 2000.

Nous en profiterons pour refaire le sol de la pièce annexe et les peintures.

En ce qui concerne l'école maternelle intercommunale, 12 enfants se rendent chaque jour à Saint Guillaume avec le minibus. Un bel exemple de coopération.

Une demande a été faite au Conseil Général pour que les autocars Grindler qui viennent chercher les lycéens et étudiants aux Saillants, montent jusqu'à Miribel. Une réunion est programmée début Octobre au Conseil Général avec le chef de service du transport scolaire et le Conseiller Général du canton.

La viabilisation du village d'activités se termine.

La construction du bâtiment communal, des bureaux sous maîtrise d'ouvrage intercommunal et des logements locatifs par la SDHLM, ne devrait pas tarder à débiter.

En Juin 2000, tous ces bâtiments seront terminés.

En ce qui concerne la viabilisation, nous sommes satisfaits de la qualité des travaux et surtout de la concordance presque parfaite entre les estimatifs de l'étude et le coût des travaux réalisés. Il n'y aura pas de dépassement du montant des travaux.

J'espère qu'il en sera de même pour le bâtiment communal.

Une première présentation de l'étude du diagnostic territorial a été faite. Les agriculteurs et les élus devront choisir les aménagements proposés pour permettre une meilleure gestion de l'espace agricole.

Je souhaite la bienvenue à Danièle, nouvellement embauchée en contrat emploi consolidé.

Danièle a été pendant 10 ans avec Martine bibliothécaire à titre bénévole. Depuis le 15 Juillet, elle travaille en quart-temps à la bibliothèque et en trois quart temps à la mairie. Danièle nous assiste dans cette période très active de notre collectivité (dossiers des marchés, des subventions, instructions de dossiers d'urbanisme, accueil de nouvelle population, nouveau matériel informatique, mise à jour de l'archivage, communication etc...)

Une personne en plus dans l'équipe municipale permettra d'être encore un peu plus au service des habitants.

Pour finir, je souhaite une très bonne année scolaire à tous les écoliers, collégiens, lycéens, étudiants. Qu'ils continuent à avoir de bons résultats aux examens, tels que ceux obtenus au mois de juin dernier.

Luc Puissat

ASSEMBLEE GENERALE DU 11 JUIN 1999

25 personnes se sont déplacées pour rencontrer l'équipe municipale. Après les avoir saluées, LUC PUISSAT, maire de la commune, rappelle les réalisations des douze mois précédents.

- Eclairage public à la Pierre Ronde.
- Remise en forme de la chaussée du chemin de Paquarou et revêtement en enrobé jusqu'à la ferme Saint Paul.
- Démontage du préfabriqué qui n'était plus aux normes. Le montant de cette opération s'élevait à 50 000 Francs. Pour éviter cette dépense, le préfabriqué a été cédé à un agriculteur du Nord Isère qui l'a démonté avec l'aide de l'employé municipal.
- Numérisation du plan cadastral au cours du deuxième semestre 1999. Les planches de deux mètres sur un mètre seront mises sur disquettes informatiques, ce qui permettra une consultation plus facile des plans.
- Modification du POS due au projet communal du Pré Tarachou.
- Recensement 1999 de la population : **254** Habitants.
- Enquête sur l'amiante dans les bâtiments communaux : résultat négatif. Le maire signale qu'il n'y a pas d'amiante dans les HLM de Cassoulet.
- Lancement d'une étude pour l'évacuation des eaux pluviales du Pré Tarachou. Elles seront évacuées vers les Echanaux.
- Fin de l'étude du diagnostic territorial demandée par les six agriculteurs travaillant sur la commune.

Les petites parcelles seront regroupées pour permettre une exploitation plus facile. Il faut rappeler que chaque propriétaire garde ses parcelles et qu'une " Association pastorale " devra être créée.

- Remplacement du téléviseur et du magnétoscope de l'école.

URBANISME

- De nombreuses demandes de permis de construire ou de rénovation de maisons ont été déposées et acceptées.
- La modification du POS a permis de réaliser le lotissement du Prè Tarachou. Aucun autre secteur n'a été ouvert à l'urbanisation afin de pouvoir gérer au mieux l'afflux de nouveaux habitants (une centaine environ).

Dans ce lotissement , on trouvera :

- * Des logements locatifs HLM
- * Trois terrains en accession à la propriété (le maire a signé une promesse de vente pour un terrain.)
- * Des locaux d'activité .

- Un bâtiment communal abritera un local d'activités et un petit logement . (Un jeune couple aimerait s'y installer pour exercer leur profession : graphisme et sellerie bourellerie) .
- Un bâtiment abritera la société " S . I . Télécom " qui a pour activité la " visio - conférence " .

N'ayant pas les moyens financiers pour construire ce bâtiment , la municipalité a cédé un terrain à la communauté de communes . Cette dernière devenant maître d'ouvrage , elle bénéficiera de plus de subventions . A terme , ces bâtiments seront revendus à la société " S . I . Télécom " .

Six à huit emplois pourraient être créés dans les années à venir .

Pour mener à bien ce lotissement communal , de nombreuses subventions ont été demandées et obtenues , ce qui permet à l'équipe municipale d'afficher un certain optimisme quand au financement de tous ces travaux .

COMMUNAUTE DE COMMUNES

- Signature d'un contrat temps libre avec la C . A . F pour les enfants de six à seize .

Les associations pourront être subventionnées par la C . A . F (Loisirs - jeunes)

- Schéma directeur du Trièves : des réunions thématiques sur le tourisme , l'économie , le commerce et les transports ont lieu régulièrement .

Les décisions prises au cours de ces réunions , devraient être mises en place dans les années à venir .

- Age d'or : cet établissement est devenue une M . A . P . A . D (Maison d'accueil pour personnes dépendantes) .

Ce changement de régime n'a pas d'incidence sur le coût journalier du séjour .

La salle à manger sera agrandie et sera opérationnelle à Noël .

- Espace socio - culturel : Il sera construit en face du collège et regroupera de nombreux bureaux (médecine petite enfance , aide sociale , P.A.I.O , assistante sociale , etc ...)

De nombreuses subventions ayant été obtenues , les impôts ne devraient pas augmenter .

- Vote du plan local d'habitation .

Ce P . L . H . permet aux communes d'obtenir des prêts à meilleur taux et les particuliers désirant réhabiliter leur habitation pourront recevoir une aide spécifique .

- Signature d'un contrat petite enfance (0 à 3 ans) .

La communauté de communes devra créer un relais assistante maternelle sur le canton .

- Ouverture d'un stand à Alpexpo pour faire connaître notre canton .

- Ordures ménagères : une augmentation du tonnage de plus de 10% reste inexplicquée .

D'après une étude , le tri des ordures ménagères entrainerait une hausse des dépenses .

- Centre de secours : Il aurait dû être départementalisé au 01/07/99 . Le S.D.I.S (service départemental d'incendie et de secours) a augmenté sa cotisation de 388% , ce qui engendre une augmentation des taxes communales .

A ce jour , la communauté de communes refuse cette augmentation .

TRAVAUX

- Les glissières de ruissellement du chemin de Paquarou seront supprimées .

- Les chemins communaux seront remis en état et gravillonnés en Juillet .

- Ouverture d'une fenêtre dans la grande salle de l'école et réfection du mur de la cour cet été .

- Le crépi de l'abri - bus situé sur l'aire de pique - nique devrait être fait par l'employé communal de Sinard dans le cadre des échanges de services entre les deux communes .

- Une enquête sur la réouverture de la carrière (anciennement Clavier) est en cours) .
- La glissière sur le chemin communal du Vernay devrait être posée dans les semaines à venir .
- Suite aux fortes pluies de mois de mai , des travaux ont dû être faits au pont d'Essargarin . Les municipalités du Gua et de Miribel régleront les dépenses .
- Sécurité sur la R.D.8 : Une étude est en cours (bandes rugueuses , stop ...)
- Entraide entre les communes de Saint Paul les Monestier , Saint Guillaume et Miribel .

Les municipalités se prêtent leur matériel et les employés communaux se rendent dans ces communes afin d'y effectuer différents travaux .

Deux réunions par an , permettent de planifier le programme .

Ces échanges entraînent une économie sur les dépenses d'entretien .

PARC REGIONAL DU VERCORS

Mise en oeuvre de la charte jusqu'en 2006 .

Pour terminer , le maire annonce la création d'un emploi consolidé pour un an et la renégociation de la dette communale , ce qui entraîne une économie de 80 KF . Six emprunts arriveront à terme dans les trois ans à venir , ce qui supprimera 100 KF d'annuités .

Sur ces bonnes nouvelles , la séance est levée et toutes les personnes sont conviées à boire le verre de l'amitié offert par la municipalité .

Infos municipales

COMPTES RENDUS
DU
CONSEIL
MUNICIPAL

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MAI 1999

Etaient présents : PUISSAT L. EYRAUD Y. GAUTHIER M. BELLEVILLE L. NIER M.
PIROT M. BONINO A. PUISSAT J.

Etaient absents/excusés : POLITANO M-. GARCEAU J -MERLE I.
(Pouvoir Y. EYRAUD)

ORDRE DU JOUR

1. DELIBERATIONS :

- a) demande de subvention au Ministère de l'Intérieur précisant la nature de l'opération et décidant des travaux.
- b) vente des lots 2,3,4 du PRE TARACHOU
- c) travaux RTM
- d) exonération de la taxe professionnelle des entreprises nouvelles (article 1383 a)
- e) vote du budget M4 chaufferie

2. VOYAGES SCOLAIRES

3. COLUMBARIUM - Jardin du souvenir

4. DIVERS

- organisation du bureau de vote pour les élections européennes



1. DELIBERATIONS

- a) Une délibération doit être prise pour demander les subventions pour les travaux RTM concernant l'évacuation des eaux pluviales sur le site du PRE TARACHOU. Coût 200 000 F H.T. - 80 % de subventions (5 b, Etat, région, Département). **Avis favorable (9 voix pour)**
- b) demande de subvention au Ministère de l'Intérieur pour le Pré Tarachou précisant la nature de l'opération et décidant des travaux. **Avis favorable (9 voix pour)**

c) vente des lots 2, 3, 4 du PRE TARACHOU

Délibération pour autoriser M. Le Maire à signer les promesses de vente aux conditions envisagées. **Avis favorable (9 voix pour)**

d) délibération pour exonérer de la taxe professionnelle les entreprises nouvelles pour une durée de 2 ans. **Avis favorable (9 voix pour)**

e) vote du budget M4 : fourniture de chaleur

la section d'exploitation	s'équilibre à	380 000 F
la section d'investissement	s'équilibre à	1 373 031 F

Avis favorable (9 voix pour)

2. VOYAGES SCOLAIRES

Le Conseil Municipal décide de participer au financement des voyages scolaires des collégiens et lycéens à partir du 1er Janvier 1999.

Les demandes devront parvenir en Mairie avec une attestation de participation de l'établissement ainsi qu'une copie de la déclaration de revenu.

L'aide sera, selon le quotient familial, de 300 à 550 F pour les voyages de plus de 1000 F, et proportionnelle à ces sommes pour les coûts inférieurs à 1000 F.

3. COLUMBARIUM - jardin du souvenir

Une réflexion va être engagée pour aménager un columbarium dans l'enceinte du cimetière.

4. DIVERS

a) lancement des travaux de maçonnerie pour l'école durant l'été 1999 : création d'une ouverture dans la salle d'activités, reprise des façades et réfection du mur de la cour de l'école.

b) lecture de la nouvelle convention en vue de la location de la salle polyvalente aux habitants de Miribel Lanchâtre.

c) présentation du dossier lotissement CONY (6 lots) situé dans le secteur du Pré Tarachou. Il reprend à l'identique le règlement du lotissement communal du Pré Tarachou. Le dossier a été transmis à la DDE avec un avis favorable.

d) les élections européennes auront lieu le 13 Juin. Le bureau de vote situé à la salle polyvalente sera ouvert de 8 heures à 22 heures.

L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE, LA SEANCE EST LEVEE

<p>PROCHAINE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL le 28 juin 1999 à 20 h 30</p>

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 JUILLET 1999

Etaient présents: PUISSAT L, EYRAUD Y, GAUTHIER M, BELLEVILLE L, BONINO A, MERLE I, PIROT M, POLITANO M, PUISSAT J

Etaient excusés: NIER M, GARCEAU J

1-Délibérations

a- Une enquête publique concernant l'exploitation de la carrière lieudit « Ferrière et Grangette » est en cours. Un dossier a été déposé à la mairie de Miribel-Lanchâtre où il peut être consulté.

Il est à noter que la commune de Miribel-Lanchâtre percevra une taxe professionnelle pour cette exploitation et que l'entreprise Pélissard s'engage à réhabiliter le site à la fin de l'exploitation.

Le Conseil donne son accord pour cette exploitation : 7 voix pour et 2 abstentions .

b- Le Conseil donne son accord pour la définition du périmètre du S.A.G.E. (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) du bassin Drac-Romanche

Adopté à l'unanimité: 9 voix pour .

c- La dernière réglementation concernant le boisement datant de 1986 est caduque, de ce fait, le conseil municipal a décidé de demander la révision de la réglementation des semis et plantations mise en place sur le territoire communal. Cette réglementation permet de protéger les terres agricoles, de régler les conflits, les problèmes de plantations sauvages, les coupes blanches etc.

Adopté à l'unanimité: 9 voix pour

d- Sur les 5 millions de travaux engagés sur la commune, les subventions prévues ne rentreront pas toute en 1999, c'est pourquoi le conseil municipal demande l'ouverture d'une ligne de trésorerie d'un million . Ce financement pourrait être réalisé par le Crédit Agricole avec un taux de 2,85%

Adopté à l'unanimité: 9 voix pour .

e- Délibération autorisant monsieur le Maire à signer une convention avec E.D.F.-G.D.F. afin d'aider la commune dans sa gestion pour une meilleure maîtrise d'énergie, adoptée à l'unanimité: 9 voix pour .

f- Demande de financement auprès du Conseil Général pour l'électrification du village d'activités. Les dépenses s'élèvent à 200 K.F. H.T. et pourraient être subventionnées à hauteur de 70%

Adopté à l'unanimité: 9 voix pour .

g- La Communauté de Communes propose une convention pour céder un terrain communal à « S.I. Télécom », société qui va créer 12 emplois.

Adopté à l'unanimité: 9 voix pour .

h- Une prime de 400 francs sera versée à l'agent recenseur .

Adopté à l'unanimité: 9 voix pour .

i- La municipalité doit obligatoirement faire appel à des organismes de contrôle pour la construction du local communal du Pré Tarachou:

- étude géotechnique =9 720 Frs(Société SOLEN GEOTECHNIQUE)
- coordinateur de sécurité =13 200 Frs (Société VERITAS)
- contrôleur technique =14 000 Frs (Société VERITAS)

2- Travaux

a- Plusieurs aménagements sur le C.D. 8 sont proposés pour limiter la vitesse bien souvent excessive. Tout d'abord, 4 panneaux de « stop » seront placés à plusieurs endroits, une bande rugueuse sera installée, une ligne blanche sera peinte avec interdiction de doubler et enfin un panneau rappelant la traversée du village sera implanté à l'entrée de celui-ci. Ces propositions seront présentées à la D.D.E pour être validées..

b- Le Conseil Municipal a reçu un représentant de la société BOUYGUES TELECOM, candidate à l'implantation d' un pylône réémetteur à Chapoteyre:

La société BOUYGUES nous a informés qu'il leur était impossible de s'installer sur les pylônes existants car ces relais ne couvriraient pas toute la nationale 75.

-La société BOUYGUES s'engage à enterrer la ligne . Les travaux seraient faits par E.D.F. et sous le couvert d'E.D.F.. Un état des lieux du chemin serait fait pour sa remise en état.

-Il n'y aurait pas d'astreinte de déneigement par la commune.

- La surface au sol du pylône est de 50 mètres carres et sa hauteur de 12 mètres.

-Une taxe professionnelle de 18 138 francs serait versée à la commune pour un investissement de 800 000 francs de Bouygues Télécom .

-Les articles 26-27-28 du P.N.R.V. devront être respectés .

-Le Conseil Municipal va étudier le dossier .

3- Divers

- La numérisation cadastrale est presque achevée

-Le permis de Mr REVIL est accepté

-La délibération pour céder le terrain à la S.D.H. pour la réalisation des 8 P.L.A est adoptée à l'unanimité

-Deux terrains du Pré Tarachou ont été vendus, il ne reste donc plus qu'un seul lot à vendre

-Suite à l'appel d'offre des travaux de l'école, seul Monsieur Jean-Louis PUISSAT a répondu pour un montant de 101 523 francs.Les travaux seront réalisés durant l'été.

-Le Conseil d'école s'est réuni : il y aura 13 enfants la prochaine rentrée et les parents demandent du mobilier (le Conseil Municipal demandera des devis), quant aux peintures cela se fera peut être l'année prochaine car il faut d'abord refaire le sol de la pièce annexe à la salle de classe. Les parents d'élèves font remarquer que la relation école-bibliothèque était insuffisante. Ils aimeraient que les enfants puissent travailler avec l'aide de la bibliothécaire.Ce problème devrait être résolu avec l'embauche d'une bibliothécaire (prévue dans le cadre d'un emploi C.E.C.)

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 AOÛT 1999

Etaient présents : PUISSAT L. GAUTHIER M. BELLEVILLE L.
NIER M. GOUTTENOIRE M. PIROT M. . BONINO A.
PUISSAT J.

Etaient Absents/Excusés : EYRAUD Y. GARCEAU J.(Pouvoir PUISSAT L.)
MERLE I. (Pouvoir GAUTHIER M.)

ORDRE DU JOUR

1) Délibérations

- Exonération de la taxe locale d'équipement pour les sociétés anonymes d'habitations à loyer modéré.
- Demande de concours D.D.A.F./Service R.T.M : Maîtrise d'œuvre pour les travaux d'assainissement en aval du village d'activités.
- Création d'une commission communale d'aménagement foncier.
- Participation au voyage scolaire des collégiens et lycéens.

2) Etudes

Compte rendu des travaux ADASEA/Chambre d'agriculture concernant le diagnostic territorial(Document de synthèse consultable en mairie) .

3) Divers

DELIBERATIONS

- Exonération de taxe locale (voir au-dessus)

Le maire rappelle que toutes les communes exonèrent de taxe locale d'équipement les organismes sociaux .

8 voix pour

1 abstention

1 voix contre

-Demande de concours D.D.A.F/Service R.T.M (voir au-dessus)

Le forfait de la mission de maîtrise d'œuvre du R.T.M est de 12 080F Hors taxes.

L'ouverture des plis pour ces travaux aura lieu le 9/09/1999

10 Voix pour

-Création d'une commission (voir au-dessus)

Cette commission est chargée de la gestions des plantations et des coupes forestières. Elle est composée de 11 personnes :

- 1 conseiller municipal
- 5 propriétaires de biens fonciers non bâtis sur la commune.
- 1 personne qualifiée pour la protection de la nature.
- 4 propriétaires forestiers de la commune.

10 Voix pour

-Participation financière aux voyages scolaires des collégiens et lycéens. Cette participation prendra en compte le quotient familial. Pour mener à bien cette opération, il est nécessaire de verser 2000Francs sur le compte 658.

10 Voix pour

ETUDES

Serge CHALLIER, de la chambre d'agriculture, Bruno CHABERT et Edwige COISSAC de l'A.D.A.S.E.A donnent les premiers éléments concernant le diagnostic territorial.

- 60% de la commune est boisée (surtout la partie haute)
- En 40 ans, la forêt a progressé de 90ha, soit 10% de surface en plus.
- Que faire pour éviter la friche et la progression de la forêt ?
- On trouve 12 utilisateurs d'espace sur la commune. 5 sont de Miribel(ils utilisent 255 ha dont 171 sur la commune) et 7 vraiment de l'extérieur (ils utilisent 127 ha sur la commune)
- Leurs parcelles sont de taille moyenne(2ha20 environ). Ils évoquent donc la possibilité de regrouper ces parcelles.
- L'A.D.A.S.E.A a pour charge principale le renouvellement des exploitations par rapport aux départs en retraite . Actuellement, il n'y a pas de structures

suffisantes pour installer un nouvel agriculteur. Il faut donc trouver des projets innovants (production de fruits rouges par exemple), ce que l'A.D.A.S.E.A se propose de faire.

L'Etude et les rencontres avec les agriculteurs continuent et les premiers documents de synthèse sont consultables en mairie .

DIVERS

-Financement du Pré Tarachou : confirmation par courrier de la participation financière de la S.D.H.L.M de 200 000Francs et du parc naturel régional du Vercors de 150 000 Francs.

-Enquête publique concernant la réouverture de la carrière de Saint Guillaume. Le maire rappelle que de nombreuses personnes sont venues en mairie écrire leurs doléances. Pour ce faire, la mairie a été ouverte tous les jours. Un courrier a été adressé au préfet pour justifier la délibération prise par le conseil municipal approuvant la réouverture de la carrière.

-Le projet d'aménagement du CD8 est envoyé à la D.D.E

-Les travaux à l'école ont été retardés.

L'Ouverture dans la pièce annexe se fera pendant les vacances de la Toussaint, et le crépi pendant les grandes vacances 2000.

-Pré Tarachou

La viabilisation est presque terminée.L'enterrement du réseau de chaleur, ceux d'E.D.F et de France Télécom devraient être terminés fin Août.

La constructions des murs de soutènement va commencer.

-Permis de construire :

Demande de permis de construire de monsieur KERSODY(chemin de l'Achard)

Avis favorable

Demande d'aménagement d'un logement dans un bâtiment d'activités de Mr PUISSAT(Queue longue)

Avis favorable

-Vente de terrains communaux(Pré Tarachou)

2 lots sont vendus. Il reste 1 lot de 650m² à 204 000Francs.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée .

PROCHAINE Réunion, LE 18 OCTOBRE 1999 à 20H30

INFOS MUNICIPALES

LA MAIRIE VOUS INFORME

INFOS MUNICIPALES

CHASSE

RAPPEL aux habitants de Miribel-Lanchâtre . la chasse est ouverte tous les samedis, dimanches, lundis et mercredis jusqu'au 10 octobre. A partir de cette date, tous les jours sauf le vendredi.

INFORMATIONS EN MATIERE DE BUVETTES TEMPORAIRES

Références : Art. L 48 du code des débits de boissons

1° Autorisation préalable d'ouverture à solliciter à la mairie au moins un mois avant la manifestation.

2° Rappel des lieux d'installation interdits (Zones protégées ou super protégées)

3° Déclaration d'ouverture administrative à effectuer au moins 48 heures avant la manifestation, auprès de la recette des douanes ou du correspondant local dont dépend la commune à savoir :

Bureau de tabac M. PALAMINI
1, place du 8, mai 1945
38000 Pont de Claix
tel : 04-76-98-14-61

4° A l'occasion de la manifestation ainsi autorisée, il ne peut être vendu ou offert, sous quelque forme que ce soit, que des boissons des deux premiers groupes, à savoir :

1* groupe : Boissons sans alcool

Eaux minérales ou gazéifiées, jus de fruits ou de légumes non fermentés, limonades, sirops, infusions, lait, café thé, chocolat.

2* groupe : Boissons fermentées non distillé

Vin, bière, cidre, vins doux naturels bénéficiant du régime fiscal des vins, crèmes de cassis.

Mention en sera portée sur le registre 3366-17

5° Paiement de la taxe spéciale au tarif fixé par la délibération du conseil municipal.

La demande peut être adressée au correspondant local par courrier.

INFOS MUNICIPALES



RENTREE SCOLAIRE 1999/2000 Ecole Intercommunale de St Guillaume

Vous devez inscrire vos enfants, d'une part à l'école de St Guillaume et d'autre part, sur les registres de la commune de Miribel-Lanchâtre. A cette occasion, il vous sera demandé un RIB ou un RIP et le point de l'arrêt où votre enfant prendra le car.

Merci de ne pas oublier d'accomplir cette formalité aux heures d'ouvertures de la Mairie (Lundi de 16 h à 18h30- Mercredi de 8h30 à 11h30).



DECHETTERIE

Les cartes d'entrée à la déchetterie sont à retirer en Mairie.

DENEIGEMENT

Les personnes désirant passer une convention pour le déneigement doivent s'inscrire en mairie avant le 15 Novembre 1999.

INFO



Si votre enfant part en voyage avec sa classe, sachez que la commune de Miribel Lanchatre peut participer aux frais.

Cette aide est calculée en fonction de votre quotient familial.

Il vous suffit de nous fournir les pièces suivantes avant la fin du mois de mai.

- Déclaration de revenus.
- - R.I.B.
- Attestation de l'établissement certifiant que l'enfant a effectué le voyage.
- Attestation de l'établissement certifiant le montant du voyage.

BON VOYAGE A TOUS CEUX QUI AURONT LA CHANCE DE PARTIR.

INFOS MUNICIPALES

INSCRIPTION SUR LA LISTE ELECTORALE

Les demandes sont reçues en Mairie toute l'année. Seules celles déposées avant le 31 décembre donnent lieu à une inscription permettant de voter l'année suivante.

Les électeurs trouveront tous les renseignements complémentaires à la Mairie : Formalités, conditions, pièces à fournir.

LEGISLATION

Exercice par les citoyens de l'union européenne résidant en France, autres que les ressortissants Français, du droit de vote et d'éligibilité aux élections municipales :

Chapitre 1er

« Art. LO 277-1. -Les citoyens de l'union européenne résidant en France, autres que les citoyens Français, peuvent participer à l'élection des conseillers municipaux dans les mêmes conditions que les électeurs Français, sous réserve des dispositions de la présente section.

« Les personnes mentionnées au premier alinéa sont considérées comme résidant en France si elles y ont leur domicile réel ou si leur résidence y a un caractère continu.

« Art LO 277-2. - Pour exercer leur droit de vote, les personnes visées à l'article LO 277-1 doivent être inscrites, à leur demande, sur une liste électorale complémentaire.

« Elles peuvent demander leur inscription si elles jouissent de leur capacité électorale dans leur état d'origine et si elles remplissent les conditions légales autres que la nationalité Française pour être électeurs et être inscrites sur une liste électorale en France.

« Art LO 227-4. - Outre les justifications exigibles des ressortissants Français, le ressortissant d'un état de l'union Européenne autre que la France produit, à l'appui de sa demande d'inscription sur une liste électorale complémentaire, un document d'identité en cours de validité et une déclaration écrite précisant :

- « a) Sa nationalité ;
- « b) Son adresse sur le territoire de la République ;
- « c) Qu'il n'est pas déchu de droit de vote dans l'état dont il est ressortissant.

Chapitre II

Des règles spécifiques d'éligibilité des ressortissants d'un état membre de l'union Européenne autre que la France.

« Art. LO 228-1.-Sont en outre éligibles au conseil municipal ou au conseil de Paris les ressortissants des états membres de l'union Européenne autre que la France qui :

- « a) Soit, sont inscrits sur la liste électorale complémentaire de la commune ;
- « b) Soit, remplissent les conditions légales autres que la nationalité Française pour être électeurs et être inscrits sur une liste électorale complémentaire en France et sont inscrits au rôle d'une des contributions directes de la commune ou justifient qu'ils devaient y être inscrits au 1^{er} janvier de l'année de l'élection ».

Infos municipales

VU A
TRAVERS
LA
PRESSE

Du plaisir pour une bonne cause



Au cours de la journée.

Un repas champêtre dans le petit parc du village a offert à une centaine de convives une journée conviviale, agréable par sa chaleur estivale, et sous les décibels de l'orchestre Domi'Show. Ce fut donc la fête à Miribel, organisée par le sou des écoles et par les 11 familles dont les enfants sont scolarisés dans le village, chacun ayant mis la main à la pâte pour réaliser ce beau dimanche de mai.

Ce repas ne fut pas seulement préparé pour le simple plaisir de savourer un mets délicieux, en bonne compagnie, mais aussi et surtout financer en partie la classe

péniche, projet de voyage scolaire qui tenait à cœur les instituteurs depuis trois ans. L'objectif fut atteint sans grande difficulté, grâce à cette généreuse mobilisation des villageois et à une équipe de parents dynamiques.

Rappelons pour les nouvelles familles venues s'installer à Miribel que le sou des écoles œuvre pour financer les sorties piscine, ski, et culturelles, et que, cette année, trois manifestations ont été organisées : une brocante en octobre, une dégustation de crêpes à la Chandeleur, et ce repas.

M. N. ■

DL 13/05/99

MIRIBEL-LANCHÂTRE / CHÂTEAU-BERNARD

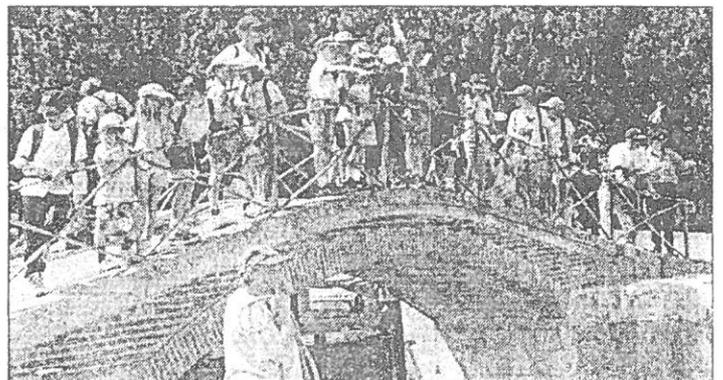
Super ! la classe péniche

Cinq jours sur une péniche, dans un espace peu ordinaire et restreint, partageant en communauté les tâches journalières, les écoles de Miribel-Lanchâtre et Château Bernard ont vécu des moments inoubliables. Dans le cadre du projet sur le thème de l'eau, une trentaine d'élèves ont effectué leur séjour entre Agde et Béziers sur la péniche Carabosse. Installés dans les règles de la vie de groupe, ils ont tout d'abord visité le musée archéologique et traditionnel d'Agde. Puis malgré une pluie battante pendant deux jours, qui a obligé le bateau à rester à quai, les enfants ont eu l'opportunité de voir fonctionner un système de vannes, mis en place lors des crues des rivières confluentes (pendant la crue 1 m 20) et de

découvrir le bord de mer et ses mollusques laissés par la tempête.

Le soleil étant revenu, la navigation a pu reprendre son cours dans de bonnes conditions, pour le plaisir de tous d'autant plus que le trajet leur réservait la surprise du passage du pont Pannal et celui des sept écluses de Fonferanne. A l'occasion de cette dernière partie du séjour, les élèves ont également observé les pentes d'eau ou ascenseur à bateau (pour péniche de plus de 30 mètres), ainsi que la faune, les oiseaux d'eau et l'économie locale : les rizières.

Que restera-t-il en plus dans les mémoires de ces heureux écoliers ? Peut-être l'image du cuisinier : un personnage ! Musicien, jongleur, lequel de main de maître a su leur faire avaler des aliments dont ils



Des enfants heureux de leur expérience.

n'auraient pas voulu à la maison, et bien sûr cette petite anecdote survenue pendant la nuit au cours de la

décru. En effet la péniche était restée coincée sur des piquets !

Martine NIER ■

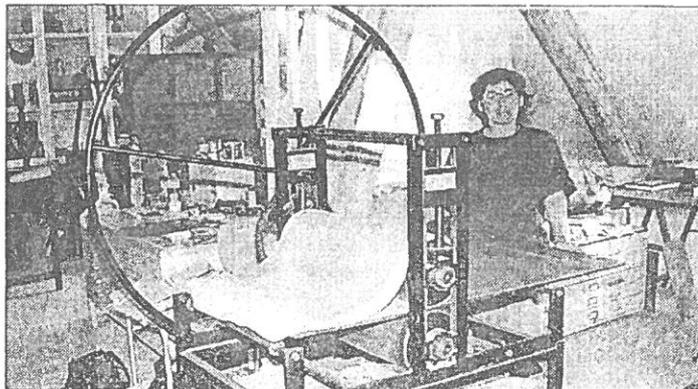
DL 34/05/99

MIRIBEL-LANCHATRE

La gravure à l'état pur

Toute petite déjà, Blandine Leclerc, issue d'un milieu d'artistes a été passionnée de peinture, inspirée souvent par les vitraux des églises qu'elle arpente en famille. Cette passion enfouie au plus profond de son âme l'a rapidement orientée vers la gravure dont elle a fait aujourd'hui son métier. Licenciée en arts plastiques et sciences, possédant une formation beaux-arts acquise à Paris en 1970, Blandine Leclerc s'est spécialisée dans l'art contemporain plus précisément dans les estampes bestiaires.

En 1977, cet artiste également sculpteur commence la tournée des expositions dans différents endroits dont certains ont la réputation d'accueillir des œuvres de qualité. On a pu l'apprécier notamment à la galerie de la Tête de l'art, à la fondation Louis Jou aux Baux-de-Provence, au musée d'Uckerman à La Tronche, à l'espace Achard à la mairie de Grenoble, à la Maison de la culture, à la bibliothèque de Fontaine mais aussi en Bretagne et au Maroc. Depuis trois ans, notre graveur à



Blandine Leclerc devant sa presse.

part entière donne des cours du soir à l'école d'art de Grenoble pour adultes et enfants ainsi que des cours à domicile (chez elle) sous forme de stage d'une semaine avec initiation et perfectionnement.

Pour la première fois, Blandine Leclerc organise une exposition dans son atelier de Miribel, de travaux récents : une série de grandes gravures d'eaux fortes en couleur sur un

travail à partir de la structure d'une aile de papillon, tirée sur papier de riz venant de Chine. Des gravures plus anciennes sont également à consulter. Cette exposition va débiter lundi 14 juin jusqu'au 31 juillet, tous les jours sauf le dimanche, de 15 h à 19 h.

Martine NIER ■

D.L 12/06/99

Vernissage de l'exposition gravures de Blandine Leclerc

Entourée de ses amis, des élèves, des habitants du village, de Luc Puissat et Charles Galvin, Blandine Leclerc a inauguré son atelier de gravure dans lequel une série d'eaux fortes représentant des ailes de papillon y seront exposées jusqu'à la fin du mois de juillet. Ce samedi, lors du vernissage de l'exposition, avec un discours plein de sincérité, le maire a évoqué cette artiste simple et discrète : il y a 25 ans, une petite parisienne débarque à Miribel, accueillie alors par 75 habitants. Tout de suite adoptée, elle découvre le milieu rural notamment en allant chercher le lait chez Maurice et Emile. D'année en année, elle s'intègre au paysage et allie sa passion pour l'art et sa vie de parfaite citoyenne. Outre son travail d'enseignante de la gravure, sur Grenoble cet artiste inculque son amour pour l'art aux élèves de l'école et réalise pour la salle polyvalente, une magnifique fresque rurale. Voilà en quelques mots l'histoire de Blandine qui représente pour Luc Puissat une artiste intégrée dont ses diverses capacités artistiques mettent en valeur la commune.



Blandine entourée de Luc Puissat et Charles Galvin.

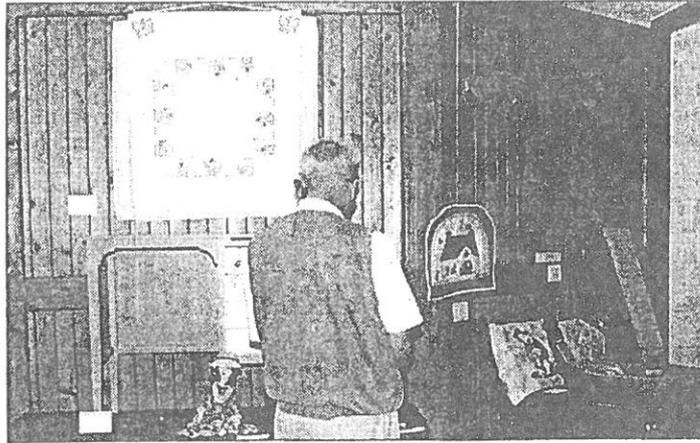
Charles Galvin qui a également pris la parole a approuvé l'importance de la culture dans la région et surtout en milieu rural et a précisé que Didier Migaud offrait un beau cadeau en s'intéressant aux personnes telles que Blandine.

Blandine quant à elle, a remercié, émue,

"tout le monde qui l'a aidé à mettre en place quelque chose comme ça". L'exposition de gravure est ouverte du lundi au samedi inclus de 15 h à 19 h.

Martine NIER ■

D.L 13/06/99



Au fil de l'exposition.

Dimanche, dans la salle polyvalente du village, on a pu faire connaissance avec les œuvres de 45 personnes, toutes habitant la commune.

Une exposition originale, car chacun avait apporté un seul ouvrage, fabriqué par ses propres soins, ce qui prouve à notre époque combien les gens sont encore attachés à certaines valeurs et au travail manuel, malgré toutes les obligations extérieures.

Exécutés par M. et M^{me} tout le monde, de 8 à 80 ans, ces chefs-d'œuvre ont fait l'admiration du public, lequel, de surprise en sur-

prise, n'a cessé d'être étonné par ces tours de mains effectués dans les règles de l'art.

De la chaussette sans couture réalisée par Edmée Gautier, la doyenne, en passant par un extrait de chanson, écrit par Alain-Noël Gentil, bonzaï, panier d'osier, peintures, émaux, objets divers en bois, pierre, tissus et un magnifique pul fait par M^{me} Oliver, en poils de bobtails (chiens) appartenant à la famille (les chiens ne sont pas tondus, les poils sont récupérés par brossage), il y avait de quoi faire plaisir à tous les regards amateurs.

Martine NIER ■

D.L 25/06/99

Josephines : à fond la passion

Hou! ça a déménagé dans le village! Et oui c'était Josephines et son orchestre de jazz-rock au commandé du 3^e concert de musiques au Balcon.

Du rythme des années 30 à 50, période charnière, mêlant jazz, rock, blues et boogies, des arrangements judicieux et une qualité de musique irréprochable, voilà ce qu'ont proposé Denis au saxo, Dominique à la trompette, Fabien à la guitare, Fred à la batterie et Malcolm à la contrebasse auprès d'un public restreint mais emballé. C'est bien simple, au

cœur de cette douce nuit, dans le jardin de la commune, on se serait cru au temps de Luis Prima, Ray Charles ou Louis Jourdan, quand Malcolm et Fabien ont fait vibrer de leur voix chaude et suave les cœurs des auditeurs, transportés par une musique entraînante et envoûtante interprétée avec respect et amour par ce groupe qui mérite le déplacement.

Martine NIER ■

DL 16/07/99 "Good" le groupe.



Au rythme de Cuba

Dans le cadre de "Vercors en accord" le village a accueilli "El grupo de la Loma", cinq jeunes gens qui ont interprété de la musique et des chants cubains lors d'un concert donné sous chapiteau devant un public peu nombreux mais exalté. Au son d'instruments à la fois classique et du terroir tel que le très et le Bongo, enthousiasmés par un rythme hispano-africain aux mélanges riches : boleros, guarachas, jazz, salsas, la cinquantaine de personnes s'est lancée à bras le corps

dans ces danses ethniques, parfois improvisées par ces artistes de talent.

Comme le font "Los Guaziros" paysans de la Loma (province de l'Orienté), les villageois s'étaient donc réunis pour faire la fête en cette soirée baignée par un petit vent, dans la chaleur et la fidélité d'une musique cubaine, admirablement jouée par ces ambassadeurs de son rural et urbain de là-bas.

Martine NIER ■

DL 2/07/99

Le village bientôt en fête

La seconde édition de la fête du village se déroulera du 18 au 20 juin. Cinq associations de la commune ont participé cette année à l'organisation. C'est dire la motivation de chacun pour réhabiliter ce qui fut dans le temps le plus grand jour de l'année.

Les Amis de l'église, les Anchatrous, Lanchâtre omnisport, Lanchâtre animation et le Sou des écoles se sont rassemblés afin de proposer aux invités des animations qui débiteront dès le vendredi 18 juin par un concert cubain dansant, donné à 20 h 30 sous chapiteau, par le groupe Quinteto de la Lomar (entrée 30 francs).

Dimanche à 10 heures, messe festive en plein air suivie d'un repas cham-

pêtre. A 14 h 30, démarrage des activités avec une nouveauté, le triathlon populaire (pétanque, tir au lance-pierres, belote) se jouant par équipe de deux. Un tournoi de volley et de ping-pong fera également partie intégrante des animations ainsi qu'une kermesse au cours de laquelle les enfants seront rois au milieu de jeux divers, maquillage, pêche, course en sacs, etc.

Comme l'an dernier, une exposition d'œuvres artistiques exécutées par les habitants du village se tiendra dans la salle polyvalente de la commune. Enfin, vers 18 h 30, les organisateurs auront le plaisir de remettre des prix aux gagnants.

Martine NIER ■

D.L. 15/06/99



Les cinq associations rassemblées pour les derniers préparatifs.

Fête du village : récréative et sportive



La course en sac.

Si la fête au village organisée pour la première fois l'an dernier avait vu quelques tâtonnements pour les trois associations qui avaient monté le projet, cette année, la manifestation réalisée avec un peu plus d'assurance a trouvé le succès attendu.

Il faut dire que, cette fois-ci, deux associations de plus ont participé à l'organisation pour offrir au public une journée de divertissements jeux et sports.

Ce beau dimanche a commencé par

une messe en plein air dite par Alain Noël Gautier au cours de laquelle plus de 300 personnes ont entendu la parole de notre sympathique et enthousiaste prêtre, lequel par la même occasion a baptisé le petit Alfred.

Un apéro sur le ton de la convivialité a suivi la célébration, puis un repas a été pris sous chapiteau par 95 personnes, venues déguster des mets simples mais délicieux.

Les activités ont débuté vers 14 h 30 avec le triathlon populaire, une



Que c'est rigolo de changer de visage !

nouveauté au cours de laquelle huit doublettes se sont affrontées à la pétanque, belote et tir au lance-pierres.

En même temps, cinq équipes de volley ont disputé des matches endiablés, et 24 tennismen de table se sont mesurés avec diplomatie au cours d'un tournoi.

Pour les enfants, la traditionnelle pêche à la ligne, le maquillage, la course en sac et d'autres animations ont apporté le complément de gaieté à cette fête appréciée des habitants

de la commune et des gens alentour.

Les gagnants. Triathlon populaire Jean-Paul et Pascal Arnaud.

Ping-pong. Demi-finaliste Max Wantellet. Finaliste M. Stroper.

Volley. L'équipe des jeunes de Lanchâtre a écrasé celle des "vieux" du village devant l'aumônerie, Vif et Saint-Ismier.

Martine NIER-

D.L. 24/06/99

Miribel Lanchâtre et les Saillants du Gua se souviennent

Les résistants du Verney et de Revolleyre, morts lors du massacre du 22 et 24 juillet 44 ont reçu les hommages qui leur sont dûs en cette 55^e commémoration, en présence des porte-drapeaux : Alfred Sayetta A.N.A.C.R. de Vif et vallée de la Gresse, ancien des pionniers du Vercors ; Michel Louis souvenir français du canton de Vif ; André Naviset combattant volontaire de l'Isère ; Marius Guéripel UMAC du Genevrey ; Jean Brazolotto UMAC de le Gua ; René Trevisanello ancien d'Afrique du Nord de le Gua ; ainsi que Yves Eyraud représentant le maire de Miribel l'Enchâtre, Michel Blondeau représentant le Maire du Gua, Gaston Girard délégué aux anciens combattants et président de la FNACA représentant le maire de Vif, Monsieur Ribaud représentant l'UMAC

de Vif, Fernand Belenguer président du CELAC de Vif, Michel Couetoux maire du Pont-de-Claix, et membre de l'ANACR et anciens résistants, et M. Couturier déporté, résistant. L'appel des morts, la minute de silence, et les dépôts de gerbes ont été effectués dans le traditionnel recueillement, témoignant de l'attachement au devoir que les anciens combattants et résistants transmettent depuis la libération afin de pérenniser la mémoire de ces hommes qui sont allés jusqu'au bout de leur sacrifice pour la paix et la liberté ; celles-ci qui coûtent si chères aux hommes, femmes et enfants des pays actuellement en guerre, sous l'emprise du racisme, antisémitisme qui engendrent violence et crime. Lors de la cérémonie du Verney, les



Recueillement au monument du Verney.

anciens combattants et membres du conseil municipal ont présenté leurs condoléances à Luc Puissat, maire de Miribel, dont le papa vient de décéder.

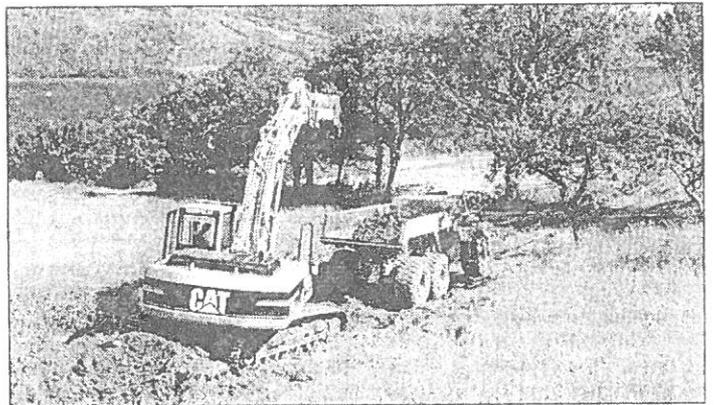
D.L 22/07/99 Martine NIER ■

MIRIBEL-LANCHATRE Le Pré Tarachou a démarré

Les travaux du Pré Tarachou viennent enfin de démarrer, après de longs mois passés dans l'expectative. L'aboutissement d'un travail de recherche dans l'esthétisme, de négociations auprès des financeurs s'est concrétisé lundi 31 mai avec l'arrivée des engins du groupement Pelissard, Gerland, Vettier qui effectuera la viabilisation de l'ensemble du village d'activités. Ce village d'activités dont le chauffage collectif au bois sera réalisé par l'entreprise Sanitherm Magnat présente quatre lots réservés à des

locaux d'activités dont trois sont déjà retenus par des porteurs de projet, trois lots mis à la vente pour accession à la propriété dont deux demandes motivées ont fait l'objet d'un accord de principe du conseil municipal, et des logements locatifs comprenant quatre T3, et quatre T4. Le Pré Tarachou relevant d'un réel dynamisme communal voit donc le jour sous de bons présages, tant sur le plan urbanisme que sur le plan financier et devrait être mis en service pour l'an 2000.

Martine NIER ■
D.L 9/06/99



L'entreprise Pelissard a donné le premier coup de pioche.



INFOS MUNICIPALES

Brrr...L'hiver s'annonce très rigoureux.

Que diriez-vous d'un bon petit livre à lire au coin du feu ?

« Mais où trouver ce bon petit livre ? » me direz-vous.

« Vous n'êtes pas au courant ? »

« A la bibliothèque évidemment »

« Où se trouve t-elle ? »

« Au-dessus de l'école »

« Qu'est-ce qu'on y trouve à la bibliothèque ? »

« Qui s'en occupe ? »

« Y a t-il des romans, des documentaires, des livres pour les enfants, des B.D ?

« Allez assez de bla... bla... Prenez votre voiture, votre cheval, vos rollers ou votre trottinette : un parking spécial a été aménagé .

Je vous assure que vous ne repartirez pas les « jambes à votre cou ».

MARDI : 16H 20H

JEUDI : 14H 20H



INFOS MUNICIPALES

Je propose aux personnes âgées qui ne peuvent se déplacer, de me rendre à leur domicile et de leur apporter de la lecture.

Faites vous connaître en me téléphonant à la mairie, de 8h à 12h tous les jours.

Vous êtes un nouvel habitant du village, la bibliothèque vous offre un mois d'abonnement gratuit. N'hésitez pas, il y a de la lecture pour Tous, de 2 à 202 ans .

DANIELE

INFOS MUNICIPALES

LE COIN
DES
ASSOCIATIONS

LES ANCHATROUS

Voici la période estivale qui se termine avec une activité des adhérents toujours aussi fournie.

Voici les principaux faits qui se sont déroulés depuis avril.

14 AVRIL : Belote partie, 2ème édition.

13 JUIN : Fêter les anniversaires du 1er semestre à Noyarey.

18 et 20 juin : Fête au village à Miribel- Lanchâtre.

26 juin : Voyage au mont gerbier des joncs (sources de la Loire) organisé par Noyarey.

30 juin : A l'hôtel des chasseurs à Miribel, repas des Anchâtrous et fête des anniversaires de toute l'année.

31 juillet : Pique-nique à l'étang de Roybon en collaboration avec Noyarey.

A VENIR

30 septembre : Voyage au plateau des Glières.

6 octobre : Fin du tournoi des belotes parties.

Notre activité est soutenue grâce à la collaboration du club de Noyarey. Il nous permet d'effectuer des voyages, que la taille du club ne nous autorise pas à organiser.

Merci à Noyarey de nous admettre parmi eux.

Nous participons avec nos moyens à la fête du village ainsi qu'à « Musique au balcon ».

Nous aidons l'association « Les amis de l'église » pour la sauvegarde du patrimoine.

Tous les jeudis après-midi à 14 H 30, à la salle polyvalente, nous nous retrouvons pour jouer au rami, à la belote, au scrabble.

Nos réunions sont ouvertes à tous. Le café est excellent accompagné de friandises.

Voici l'automne et la chute des feuilles. Pour cette raison, les Anchâtrous vous proposeront les feuilles de leur calendrier. Merci de bien les accueillir.

A BIENTÔT

Le 11 août un phénomène magique et gratuit très très très rare s'est produit : une éclipse de soleil.

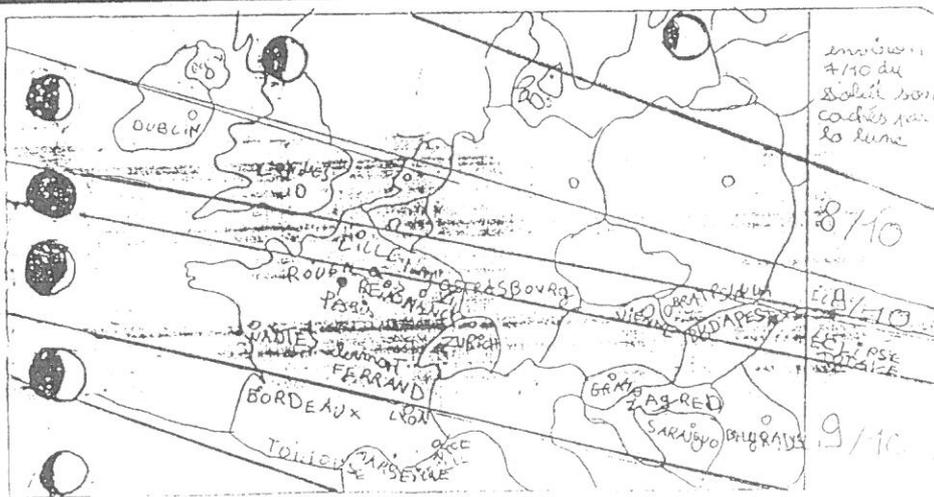
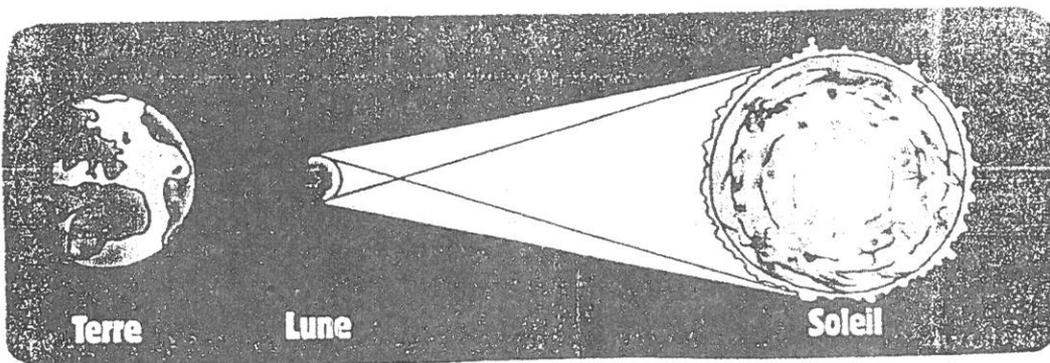
Une éclipse se passe quand la lune est parfaitement alignée entre le soleil et la terre.

Lorsque la lune est complètement devant le soleil, le soleil semble tout noir, seul un fin halo de lumière entoure la lune. C'est la couronne du soleil. Dès le début de l'éclipse, la température baisse.

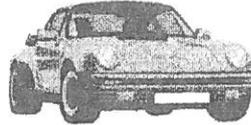
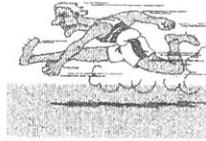
Autrefois, les hommes avaient peur car ils croyaient que le soleil ne reviendrait jamais.

Au Japon, les gens couvraient les puits, car on croyait que l'eau risquait d'être empoisonnée.

Il y a 2500 ans en Grèce, une éclipse aurait arrêté une guerre entre deux peuples.



Les enfants de l'école de Miribel.



La 5ème Ronde de Miribel vient de se dérouler dans les meilleures conditions possible, avec cette année encore le beau temps, et de nombreux coureurs, pour effectuer les 22.6 km du parcours. Avec elle, se termine notre année de travail, nous vous invitons donc à venir nous rejoindre pour discuter de l'année qui vient de se dérouler, et de l'année à venir.

Vendredi 29 Octobre 1999 à 20h30 à la salle

Nous vous rappelons les activités de l'année écoulée

5 Décembre 98 TELETHON

13 Février 99 CONCOURS DE BELOTE

25 Avril 99 COURSE DE COTE AUTOMOBILE

29 et 30 Mai 99 Sortie au Grand Prix de Camions au CASTELET

20 Juin 99 TRIATHLON POPULAIRE

10 Juillet Sortie au Kart Indoor suivi d'un repas à l'Auberge du

village

Nous espérons vous proposer encore de nombreuses activités pour l'année 2000, venez nous proposer vos idées lors de l'assemblée Générale

Vous pouvez déjà noter la date de la Course de Côte Automobile

Dimanche 28 MAI 2000

Le Bureau

INFOS MUNICIPALES

LES AMIS DE L'EGLISE

COMPTE-RENDU de la REUNION du BUREAU

Vendredi 17 Septembre 1999 à 20 h à la salle polyvalente

Monsieur le Maire et le Père Alain-Noël Gentil se sont excusés.

- La fête au village du 20-6-99 : très bonne ambiance avec la participation de cinq associations
- date pour celle de l'an 2000 : à envisager avec les autres associations
- les travaux de restauration : en 2000 une tranche est probablement à prévoir avec la mairie et l'architecte en respectant les priorités techniques. Organiser rendez-vous pour s'informer des organismes qui pourraient subventionner ces travaux.
- compte-rendu financier : 50 cotisations reçues sur 52 adhérents plus des dons
- dégagement et réinstallation des croix de chemin : des consultations sont prévues
- panneau d'informations à la porte de l'église : au moment de la réfection du portail
- tracts d'information sur l'église : petit historique, travaux de restauration nécessaires, appel à participation avec adresse et n° de ccp.
- Vente de pâtisseries : à la sortie des messes du 26-9 et 24-10-99.

Le Yemay 38450 MIRIBEL-LANCHATRE. CCP 3.119-31 N Grenoble

INFOS MUNICIPALES

CINEMA

LANCHÂTRE ANIMATION

VENDREDI 24 SEPTEMBRE à 20H30

WILD WILD WEST (LES MYSTERES DE L'OUEST)

Blockbuster Par Barry Sonnenfeld, des "Mystères de l'Ouest" qui roulent.

Wild Wild West



Un tandem peut en cacher un autre : avant d'être la reconstitution du mythique duo TV des *Mystères de l'Ouest*, cher au cœur des enfants des sixties (1), ce film est le nouveau coup de poker du réalisateur Barry Sonnenfeld et de sa vedette de *Men in black*, Will Smith. Pour Sonnenfeld, Will Smith est « aussi cool et sexy que Robert Conrad [l'acteur fétiche de la série] et, en plus, il est noir ». Ajoutons que ce Noir maltraite et insulte copieusement un cul-de-jatte, puisque le super méchant Dr Loveless (interprété par un Kenneth Branagh déchaîné) est désormais rivé à un fauteuil d'infirmier en fer forgé et à vapeur... C'est le second atout de ce film que le chef déco Bo Welch qualifie de « rétro science-fiction » : le vieil Ouest des cow-boys s'efface devant un Meccano d'appareils mi-archaïques mi-futuristes, allant du train blindé à la tarentule mécanique. On regrettera seulement cette dernière, surdimensionnée par les effets spéciaux, parasite et ralentisse l'action dans la dernière demi-heure. Heureusement, il y a les pépées, à commencer par l'épatante Salma Hayek ; la réjouissante propension au travestissement du tandem Will Smith-Kevin Kline ; et des quiproquos et sous-entendus grivois divertissants. Dans la famille blockbuster, *Wild Wild West* est sans conteste le bon coup de l'été.

Vincent Remy

(1) Des 104 épisodes des *Mystères de l'Ouest*, neuf sortent en vidéo (PFC Vidéo).

Américain (1h44). Réalisation : Barry Sonnenfeld. Scénario : S.S. Wilson, Brent Maddock, Jeffrey Price, Peter S. Seaman. Image : Michael Ballhaus. Décors : Bo Welch. Montage : Jim Miller. Avec : Will Smith (James West), Kevin Kline (Artemus Gordon, le président Grant), Kenneth Branagh (Loveless), Salma Hayek (Rita Escobar). Prod. : Peters Entertainment/Sonnenfeld-Josephson. Distr. : Warner Bros.

Impos Municipales

DIVERS



Monsieur le Maire
Miribel Lanchatre

Grenoble, le 21 mai 1999

Monsieur le Maire,

Nous vous remercions d'avoir répondu à notre appel à la solidarité avec les peuples du Kosovo.

Ces populations vivent comme vous le savez un drame et sont hébergées dans des refuges de fortune (usines désaffectées, camps composés de toiles de tentes).

Le docteur Guy CAUSSE, responsable médical de l'antenne a ouvert le camp de réfugiés de RUSAJE, à la frontière du Monténégro et du Kosovo, début Avril 1999, situé à 1200 m d'altitude et d'une capacité de 2800 personnes, composé principalement de femmes, d'enfants et de personnes âgées. De retour le 24 avril, il nous a fait part de son vécu, auprès de ces populations qui avaient tout abandonné sous la contrainte de l'agressivité serbe. Une équipe grenobloise a pris le relais dans ce camp et continue le travail entrepris par Guy tant sur le plan de la médecine générale que mentale.

Un camion de 8,5 Tonnes de nouritures, vêtements, alimentation pour bébés et enfants, est parti le 20 avril avec une accompagnatrice de Médecins du Monde Grenoble, jusqu'à Tirana. Là, une équipe de logisticiens et de coordinateurs terrain Médecins du Monde ont effectué la distribution.

Notre association a pour vocation de soigner, aider, témoigner et former. Elle fait au mieux dans cette période d'urgence, où chaque jour arrivent des réfugiés.

Encore Merci pour le soutien que vous et votre commune nous apportez, pour venir en aide auprès de tous ces hommes, femmes et enfants, qui sont les otages d'un régime génocidaire.

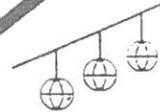
Chrystel PUISAIS
Antenne de Grenoble



ALLOCATIONS
FAMILIALES

CAF DE GRENOBLE

39



Le 8 juin 1999

Monsieur le Maire

DEPARTEMENT PRESTATIONS

N/Réf. : HS/NM/CJ/99.076

Dossier suivi par N. MENUEL

☎ 04 76 20 61 16

Objet : Allocation de Rentrée Scolaire (ARS)

Monsieur le Maire,

Une mesure visant à élargir le bénéfice de l'A.R.S. aux familles modestes ayant un seul enfant à charge et non bénéficiaires de prestations familiales ni d'aide au logement, a été annoncée lors de la Conférence de la Famille de juin 1998.

D'après les chiffres fournis par les pouvoirs publics, cette mesure viserait 350 000 familles disposant de revenus inférieurs à 102 049 Frs (revenus déclarés au titre de l'année 1998) et ayant un enfant âgé de 6 à 18 ans.

Le paiement interviendra pour la 1ère fois à l'occasion de la rentrée scolaire 1999/2000 et s'élèvera à 429 Frs (voire plus, si la majoration exceptionnelle payée depuis plusieurs années est reconduite).

Ne disposant pas de données dans nos fichiers sur ces familles, puisqu'elles ne bénéficient d'aucun droit auprès de la C.A.F à ce jour, nous vous sollicitons afin de publier cette information dans les supports d'information municipaux.

Les familles concernées doivent être invitées à joindre la C.A.F. pour compléter une demande de prestations.

Ci-joint les différents modes de contact de la CAF ainsi qu'une proposition de message.

D'avance, nous vous remercions de l'attention que vous apporterez à ce courrier et comptons sur votre aide afin de permettre à un maximum de familles de bénéficier de leur nouveaux droits.

Restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, je vous prie de croire, Monsieur le Maire, en l'expression de ma considération.

Le Sous-Directeur
des Prestations & Etudes,

H. SANGUIN



PROPOSITION DE MESSAGE

Les familles ayant un enfant à charge né entre le 16/09/81 et le 31/01/94 disposant de ressources inférieures à 102 049 Frs pour l'année 1998 peuvent prétendre à l'Allocation de Rentrée Scolaire pour l'année scolaire 1999/2000 :

- ✧ les familles ne bénéficiant à ce jour d'aucune aide versée par la Caisse d'Allocations Familiales, sont invitées à contacter la C.A.F. pour solliciter une demande de prestations :

**Caisse des Allocations Familiales
3, rue des Alliés
38051 GRENOBLE CEDEX 9**

Des renseignements peuvent être obtenus par téléphone au :

08 36 67 50 00 (1,49 frs la minute)

- ✧ pour les familles déjà allocataires, l'aide sera payée automatiquement fin août aux familles bénéficiant déjà de prestations familiales, d'aide au logement ou du R.M.I. (aucune démarche à faire).

COMMUNE DE MIRIBEL LANCHÂTRE : QUALITE DES

Le bilan de qualité est établi à partir des analyses réalisées en application du programme réglementaire d'analyses, dans le cadre du contrôle sanitaire.

Qualité Bactériologique

Des analyses sommaires comportant des recherches bactériologiques sont régulièrement réalisées en distribution au robinet de l'usager. La qualité bactériologique s'apprécie en fonction du pourcentage d'analyses conformes R et du nombre maximal de germes fécaux détectés N.

L'analyse des coliformes totaux (Rt) permet d'identifier les réseaux de très bonne qualité.

Pour ce réseau ne disposant pas d'un nombre annuel d'analyses important, cet examen s'effectue à partir des résultats des années 1996 à 1998.

Paramètre	Résultats	Appréciation
Germes fécaux	R = 100 % N = 0 germe	Eau de Très Bonne Qualité
Coliformes totaux	Rt = 100 %	

Qualité Physico-Chimique

Une campagne d'analyses physico-chimiques classiques a été réalisée en 1998. La qualité s'avère satisfaisante. Quelques paramètres remarquables sont commentés dans le tableau suivant:

Paramètre	Appréciation	Observations - Limitation de la consommation
Nitrates	Eau conforme Bonne Qualité	Aucune limitation.
Pesticides	Présence non recherchée ni suspectée	Aucune limitation Présence non suspectée au vu de la situation de la ressource en eau.
Plomb	Présence non recherchée	Par précaution laisser écouler le 1er jet d'eau avant consommation.
Dureté	Pas de valeur réglementaire Eau peu dure	Minéralisation équilibrée sans tendance à l'entartrage ou à la corrosion
Fluor	Très Bonne Qualité	Un apport complémentaire (sel ou comprimés fluorés) est autorisé.

EAUX D'ALIMENTATION

COMMENTAIRES:

- Ressource - Protection :

Les eaux captées proviennent du massif karstique du Vercors et se caractérisent par des dégradations bactériologiques et éventuellement physiques: couleur, turbidité.

Les périmètres de protection des sources des Sagnes et Jonier, qui alimentent ce réseau, sont définis et la procédure réglementaire de Déclaration d'Utilité Publique est terminée : l'Arrêté Prefectoral du 8 Novembre 1994 fixe les servitudes applicables dans ces périmètres.

- Traitement :

Compte-tenu de la qualité des eaux brutes, des traitements de désinfection au rayons Ultra-Violets sont en place et ont donné satisfaction.

CONCLUSION:

* L'eau du réseau de distribution publique est un produit alimentaire surveillé, contrôlé, qui fait l'objet d'une information régulière.

* En 1998, l'eau distribuée sur le réseau de MIRIBEL LANCHÂTRE s'est révélée de très bonne qualité bactériologique, et de bonne qualité physico-chimique.

* Le maintien d'une gestion rigoureuse doit notamment permettre de garantir une eau de très bonne qualité microbiologique.

INFOS MUNICIPALES

un
peu
d'HISTOIRE

LES ALPES ILLUSTRÉES

JOURNAL HEBDOMADAIRE

12, rue Voltaire GRENOBLE

8e ANNEE N° 21

31 MAI 1894

1ère PARTIE

M. EYMARD-DUVERNAY

Il nous avait été impossible de nous procurer la photographie de M. Eymard-Duvernay, ancien Sénateur de l'Isère, à l'époque de sa mort. Nos lecteurs nous saurons gré de reproduire ici, en la faisant suivre d'une courte notice, le portrait de l'honorable sénateur qui a marqué parmi les défenseurs les plus autorisés des idées libérales du Dauphiné.

Adolphe Eymard-Duvernay est né au Vernay, commune de Miribel-Lanchâtre, le 3 Janvier 1816. Son père qui avait appartenu pendant quelque temps à l'administration des Contributions Indirectes, s'y était retiré après avoir donné sa démission. C'était là également qu'avait vécu son grand-père paternel, notaire à Miribel-Lanchâtre avant la Révolution; ce dernier avait représenté ses concitoyens aux Etats du Dauphiné qui s'étaient réunis à Romans le 10 Sept. 1788 et leur confiance l'avait désigné en 1790 pour le poste de juge de paix élu du canton du Monestier de Clermont.

Après les études les plus brillantes, Eymard-Duvernay suivit les cours de la Faculté de Droit de Grenoble. Il se destinait au professorat, et, avant même d'avoir atteint l'âge de vingt cinq ans fixé par les règlements, il affronta les chances d'un concours ouvert à Paris au mois de Janvier 1841 pour diverses suppléances. Sans appui ni relations n'ayant jamais quitté sa province, il abordait cette épreuve dans les conditions les moins favorables. L'étendue de ses connaissances et l'éclat de sa parole l'eurent bientôt placé au premier rang; seules des considérations d'âge firent donner la préférence à quelques-uns de ses concurrents qui s'étaient déjà créé des titres dans de précédents concours.

Malgré les encouragements de ses juges, qui lui garantissaient en quelque sorte le succès à une prochaine épreuve, et bien qu'à cette époque les offres les plus brillantes lui eussent été adressées en vue de le déterminer à entrer dans la magistrature, Eymard-Duvernay revint à Grenoble avec l'intention arrêtée de se consacrer exclusivement au barreau. Cette carrière lui plaisait par l'indépendance qu'elle laisse à ceux qui l'exercent; mieux que dans aucune autre, il devait y trouver l'emploi de ses remarquables facultés. A une parole ardente et enflammée, à une verve singulièrement redoutable pour ses adversaires, il joignait une profonde science juridique, un sens très droit, une grande entente des affaires. Par un privilège fort rare il excellait dans les procès civils comme dans les débats criminels. Ses premières plaidoiries lui assignèrent un rang distingué dans un barreau qui comptait alors tant d'avocats d'élite, et pendant quinze ans, de 1841 à 1856, il occupa une situation importante. Encore aujourd'hui quelques anciens de l'ordre conservent le souvenir de sa puissante éloquence qui lui valut, en de certaines causes, de véritables triomphes.

Eymard-Duvernay dépensait ses forces sans compter. Emporté par la générosité de son caractère, il mettait au service de ses clients, dans les moindres affaires, une ardeur exubérante qu'il ne réussit jamais à maîtriser. Aussi, dès 1856, bien qu'agé seulement de quarante et un an, il se vit contraint de renoncer, pour des motifs de santé, à une carrière dont il lui était devenu impossible de supporter les émotions. En plein succès, il prit le parti de se retirer à la campagne.

Les grands intérêts du pays l'avaient de bonne heure préoccupé. Dépourvu de toute ambition, mais épris des idées de progrès, le cœur ouvert à toutes les aspirations généreuses, il s'était mêlé dès sa jeunesse, aux luttes politiques. Intimement lié avec les hommes distingués qui représentaient à Grenoble l'opposition libérale sous la monarchie de Juillet, il s'était associé à leurs efforts, il avait partagé leurs espérances et leurs déceptions. Peut-être ces hommes apportèrent-ils parfois une âpreté excessive dans leurs attaques et dans leurs revendications; beaucoup d'entre eux (Eymard-Duvernay était du nombre) furent surpris par la chute d'un régime qu'ils voulaient améliorer, mais qu'ils ne se proposaient pas de détruire. Ils purent se tromper, mais on doit leur rendre cette justice qu'ils obéirent à de nobles mobiles, et qu'ils ne se laissèrent jamais guidés par l'intérêt personnel.

La Révolution de 1848 appela au pouvoir la plupart des amis politiques d'Eymard-Duvernay; lui-même fut nommé aux fonctions d'Avocat général à la Cour d'appel de Grenoble. Malgré de flatteuses instances, il ne se décida pas à accepter cette haute situation, et il préféra garder son indépendance. Les électeurs le firent entrer au Conseil municipal de Grenoble et au Conseil général de l'Isère. La fraction la plus modérée de l'opinion républicaine l'avait choisi comme candidat à l'Assemblée législative; mais une liste plus avancée l'emporta.

Comme tous les partisans des institutions parlementaires, Eymard-Duvernay fut profondément attristé par le coup d'Etat du 2 Décembre; il eut le pressentiment des catastrophes auxquelles le pouvoir personnel devait conduire de nouveau la France après quelques années d'une trompeuse prospérité, et il resta un adversaire irréconciliable de l'Empire. Bien qu'il n'eut jamais caché ses préférences pour la forme républicaine, il ne ménagea pas son appui au courageux homme d'Etat, au fils du grand ministre de la Monarchie de Juillet, qui en 1863, releva le drapeau de l'opposition dans notre département. Un rôle plus actif lui était d'ailleurs réservé lors des élections de 1869; on vint le chercher dans sa retraite de La Tronche, et on lui imposa une candidature qu'il n'accepta qu'à son corps défendant, comme un devoir à remplir. Plus de douze mille électeurs affirmeront sur son nom les revendications du parti libéral, et son adversaire soutenu par toutes les forces de l'Administration, ne l'emporta que de quelques centaines de voix.

Lorsqu'en 1856, Eymard-Duvernay s'était retiré à la campagne, il avait cru renoncer pour toujours à la vie active, ses livres ses fleurs, son jardin, devaient, dans sa pensée, suffire à occuper ses loisirs. Les événements en disposèrent autrement, et la terrible crise en 1870 l'arracha au repos qu'il avait rêvé. Ce fut d'abord comme membre de la Commission municipale, chargée d'administrer la ville de Grenoble après la chute de l'Empire, qu'il eut à payer de sa personne. Il y exerça la plus salutaire influence, et par la grande autorité qu'il devait à la loyauté de son caractère, il réussit à faire écarter les questions irritantes et à prévenir les conflits.

Sa place était marquée à l'Assemblée nationale, à laquelle allait échoir la lourde tâche de réorganiser le pays après tant de désastres. Porté sur une liste de conciliation formée en dehors de toute considération politique, il fut élu en même temps que Reymond, Michal-Ladichère, Riondel, ses amis les plus anciens et les plus chers. Les électeurs n'avaient demandé aux candidats ni engagement ni profession de foi; ils avaient pris dans tous les partis des hommes se recommandant par leur sagesse, leur modération et leur patriotisme.

(suite et fin au prochain numéro)